

# Affichage des prix ORPI BENODIMMO

Barème applicable à partir du 01/01/2020

Taux TVA applicable : 20%

## RÉMUNÉRATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

## VENTE (honoraires charge acquéreur)

<b>Prix de vente</b>	<b>Honoraires TTC</b>
0€ à 50 000€	5000€ Mandat Simple
Au-delà de 50 000€	6000€ Mandat Réussite
	4,0%

## LOCATION (honoraires identiques à la charge du bailleur et du locataire)

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :

< 50 m<sup>2</sup> : 8€ TTC par mètre carré de surface habitable

Entre 50 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup> : 7€ TTC par mètre carré de surface habitable

> 100 m<sup>2</sup> : 6€ TTC par mètre carré de surface habitable

Etat des lieux d'entrée <100m<sup>2</sup> : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable

Etat des lieux d'entrée >100m<sup>2</sup> : 2€ TTC par mètre carré de surface habitable

## GESTION LOCATIVE (honoraires à la charge du mandant)

→ 7,20%TTC + 2,40%TTC (Option GII) des loyers encaissés charges comprises, soit 9,60%TTC.

## EXPERTISE IMMOBILIERE

500€ TTC